
ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012, et de tous les renseignements qui y figurent, incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques, pouvoirs et exigences réglementaires de la CCSN, notamment le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCSN soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle axée sur les risques de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation axée sur les risques de l'efficacité du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et les résultats ainsi que le plan d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne de la CCSN sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications périodiques de différents secteurs d'activités de la CCSN, ainsi que par le Comité de vérification ministériel, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers et qui recommande les états financiers au Président.

Le Bureau du vérificateur général, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la CCSN, sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la CCSN en matière de rapports financiers. Le Bureau du vérificateur général a aussi vérifié, à la demande expresse de la CCSN, la conformité de la CCSN avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et a émis une opinion à ce sujet.

Le président



Michael Binder

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des Finances



Michel Cavallin

Ottawa, Canada
10 juillet 2012

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au Ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, dans tous ses aspects significatifs, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* pris en application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Lissa Lamarche, CA
directrice principale

Le 10 juillet 2012
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars


(en dollars)

	2012	2011
		Redressé (note 17)
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	27 021 105 \$	27 058 051 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 173 158	5 967 777
Revenus reportés (note 5)	2 269 751	2 434 962
Avantages sociaux futurs (note 6b)	17 622 455	18 446 796
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	259 464	235 133
TOTAL DES PASSIFS	53 345 933	54 142 719
ACTIFS FINANCIERS		
Montant à recevoir du Trésor	27 021 105	27 058 051
Créances (note 8)	1 796 012	2 011 066
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	28 817 117	29 069 117
DETTE NETTE	24 528 816	25 073 602
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	270 128	104 335
Immobilisations corporelles (note 9)	15 443 776	17 315 687
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	15 713 904	17 420 022
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	(8 814 912) \$	(7 653 580) \$
Obligations contractuelles (note 13) et passif éventuel (note 14)		
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.		

Le président



Michael Binder

Ottawa, Canada
10 juillet 2012Le vice-président, Direction générale des services de gestion et
dirigeant principal des Finances


Michel Cavallin

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2012 Résultats prévus	2012	2011
			Redressé (note 17)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et avantages sociaux	101 453 000 \$	108 416 158 \$	107 727 365 \$
Services professionnels et spéciaux	14 600 000	15 935 803	14 894 368
Installations	8 768 000	8 643 133	7 997 776
Déplacements et réinstallations	5 207 000	4 416 192	4 512 758
Amortissement	3 249 000	3 858 857	2 823 939
Mobilier, réparations et locations	4 534 000	3 362 671	5 018 843
Communications et information	3 111 000	1 711 820	2 234 590
Subventions et contributions	1 770 000	1 163 015	694 752
Services publics, fournitures et approvisionnements	735 000	978 699	961 988
Autres	55 000	283 860	81 244
TOTAL DES CHARGES (NOTE 10)	143 482 000	148 770 208	146 947 623
REVENUS			
Droits de permis	110 041 000	101 745 602	99 110 130
Projets spéciaux	1 000 000	2 932 750	1 626 272
Autres	14 000	15 019	37 118
TOTAL DES REVENUS (NOTE 10)	111 055 000	104 693 371	100 773 520
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT ET LES TRANSFERTS	32 427 000	44 076 837	46 174 103
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT ET TRANSFERTS			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		31 158 128	29 072 957
Variation de la somme à recevoir du Trésor		(36 946)	431 797
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)		13 250 806	13 520 324
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 12)		(1 456 483)	—
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		1 161 332	3 149 025
SITUATION FINANCIÈRE NETTE – DÉBUT DE L'EXERCICE		(7 653 580)	(4 504 555)
SITUATION FINANCIÈRE NETTE – FIN DE L'EXERCICE		(8 814 912)\$	(7 653 580)\$
Information sectorielle (note 10)			
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.			

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2012	2011
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET APRÈS LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT ET LES TRANSFERTS	1 161 332 \$	3 149 025 \$
VARIATION ATTRIBUABLE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	3 744 370	7 617 963
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(3 858 857)	(2 823 939)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(71 191)	(34 038)
(Perte) gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(39 162)	11 498
Transfert des actifs à d'autres ministères (note 12)	(1 647 071)	—
TOTAL DE LA VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(1 871 911)	4 771 484
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE		
Solde au début de l'exercice	104 335	123 062
Charges pour tout l'exercice	(208 670)	(246 124)
Charges payées d'avance pour les années futures	270 128	104 335
TOTAL DE LA VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE	165 793	(18 727)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA DETTE NETTE	(544 786)	7 901 782
DETTE NETTE – DÉBUT DE L'EXERCICE	25 073 602	17 171 820
DETTE NETTE – FIN DE L'EXERCICE	24 528 816 \$	25 073 602 \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.		

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2012	2011
		Redressé (note 17)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	44 076 837 \$	46 174 103 \$
ÉLÉMENTS N'AFECTANT PAS L'ENCAISSE :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(3 858 857)	(2 823 939)
(Perte) gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(39 162)	11 498
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(13 250 806)	(13 520 324)
VARIATIONS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :		
Diminution des créances	(215 054)	(4 695 795)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	165 793	(18 727)
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer	36 946	(431 797)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(205 381)	(561 902)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	165 211	(760 296)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	633 753	(1 648 656)
Augmentation de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	(24 331)	(235 133)
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	27 484 949	21 489 032
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	3 744 370	7 617 963
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(71 191)	(34 038)
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	3 673 179	7 583 925
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	31 158 128 \$	29 072 957 \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.		

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000 date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé de la sûreté et de l'environnement. Elle jette les bases nécessaires à la mise en oeuvre de la politique canadienne et au respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables qu'elles assument les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN a pour mission :

- | de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés afin que : a) le niveau de risque inhérent à ces activités pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement ainsi que pour la sécurité nationale demeure acceptable; b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada s'est engagé à respecter;
- | d'informer le public – relativement aux aspects scientifiques techniques ou réglementaires du domaine de l'énergie nucléaire – sur : a) ses activités; b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires; et c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement.

De plus la CCSN applique la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, y compris la désignation des installations nucléaires, la prescription des montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants des installations nucléaires et l'administration des primes d'assurance supplémentaire pour ces installations nucléaires.

Conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces frais incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis et l'élaboration des normes liées aux permis.

2. Sommaire des principales politiques comptables

Les états financiers présentés ici ont été préparés conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-dessous lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales politiques comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les recettes

La CCSN est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et législatives. L'autorisation législative comprend une autorisation relative aux revenus disponibles qui permet à la CCSN de dépenser les revenus provenant des droits de permis. Les montants présentés dans les rapports financiers fournis à la CCSN ne correspondent pas aux montants présentés dans les rapports financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et situation financière nette ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans l'état des résultats et situation financière nette sont les mêmes que ceux qui ont été présentés dans l'état des résultats prospectifs inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2011-2012*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le

Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCSN et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCSN a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Recettes

Le 17 décembre 2007 le gouvernement du Canada a accordé à la CCSN le pouvoir de dépenser les recettes provenant des droits de permis.

Les recettes sont constatées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les recettes des droits de permis sont constatées selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les années futures des périodes d'autorisation sont comptabilisés comme des recettes reportées.

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères fédéraux ne sont pas assujettis au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (le *Règlement*). La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au *Règlement*. La CCSN n'inclut pas les recettes cédées de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats et situation financière nette.

e) Somme à verser aux titulaires de permis

La somme à verser aux titulaires de permis représente le calcul des droits excédentaires facturés par rapport aux droits réels recouverts à la fin de l'exercice.

f) Indemnités de vacances et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en fonction de leurs conditions d'emploi.

g) Subventions et contributions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies tandis que les

contributions sont constatées au cours de l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou rempli les conditions de l'entente de transfert par contrat pourvu que le transfert ait été autorisé et qu'une estimation raisonnable puisse être établie.

h) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la quote-part au titre des cotisations de l'employeur pour les régimes d'assurance des employés, payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les salaires et autres frais juridiques connexes pour les services fournis par Justice Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ainsi que les prestations d'accident du travail versées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

i) Avantages sociaux futurs

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du régime. La responsabilité de la CCSN à l'égard de ce Régime se limite à ses cotisations. Les surplus ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du Régime.
- (ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

j) Créances

Les créances sont présentées au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la

mesure où l'événement futur risque ou non de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

1) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCSN n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Bâtiments	20 à 30 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 5 ans
Véhicules	4 ans

Les immobilisations en cours de construction sont inscrites dans la catégorie d'immobilisations correspondante au cours de l'exercice où elles sont prêtes à être mises en service et leur amortissement doit commencer dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

m) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

La CCSN respecte son obligation juridique aux termes du contrat de location visant à remettre dans leur état initial les lieux loués. Cette obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est reconnue pour l'année à partir de laquelle l'immobilisation aménagée est utilisée.

L'obligation est enregistrée à la valeur nette actuelle des frais futurs estimés pour remettre en état l'immobilisation à la fin de la période de location. Les frais estimés pour la remise en état sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'estimation de coût est assujettie à un examen périodique et tout changement important au montant estimé ou au calendrier du flux de trésorerie futur sous-jacent est enregistré à titre d'ajustement à la charge estimative.

Au moment de régler la dette, un profit ou une perte sera enregistré. Comme la charge estimative est enregistrée en fonction de la valeur actualisée du flux de trésorerie futur prévu, elle augmente annuellement pour tenir compte du temps écoulé en supprimant une année d'actualisation. La désactualisation est ajoutée aux dépenses dans l'état des résultats et situation financière nette. Les détails de la dette sont fournis à la note 7 de ces états financiers.

n) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières ou les passifs potentiels connexes dans ses états financiers parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et récompenses de propriété, ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 15 des présents états financiers.

o) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des recettes et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation de ces états, la direction est d'avis que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer largement des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

3. Autorisations parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme d'autorisations parlementaires ou législatives. Les éléments constatés dans l'état d'un exercice et dans l'état des résultats et de la situation financière nette peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets annuels de la CCSN diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement accordé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces écarts font l'objet de rapprochements dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et du total des autorisations parlementaires utilisées

<i>en dollars</i>	2012	2011
		Redressé (note 17)
Coût de fonctionnement net	44 076 837 \$	46 174 103 \$
AJUSTEMENTS POUR LES POSTES AYANT UNE INCIDENCE SUR LE COÛT DE FONCTIONNEMENT NET, MAIS QUI N'ONT PAS D'INCIDENCE SUR LES AUTORISATIONS :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 858 857)	(2 823 939)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(205 381)	(561 902)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 250 806)	(13 520 324)
Revenus en vertu du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGFP)	104 693 371	100 773 520
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	633 753	(1 648 656)
(Provision pour la) récupération des mauvaises créances	(25 584)	3 965
Autres charges	95 668	477 920
	88 082 164	82 700 584
AJUSTEMENTS POUR LES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LE COÛT DE FONCTIONNEMENT NET, MAIS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES AUTORISATIONS :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 744 370	7 382 830
Diminution des avances comptables	—	(200)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	165 793	(18 727)
	3 910 163	7 363 903
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	136 069 164 \$	136 238 590 \$

b) Autorisations fournies et utilisées

<i>en dollars</i>	2012	2011
CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS :		
Crédit 20 – Dépenses de programme	43 431 269 \$	44 755 466 \$
PRÉVUS PAR LA LOI :		
Dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGFP)	81 733 689	78 643 028
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	11 498	—
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	14 459 933	14 110 389
	139 636 389	137 508 883
MOINS :		
Crédit 20 périmé – Dépenses de programme	3 567 225	1 270 293
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	136 069 164 \$	136 238 590 \$

4. Crédeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les crédeurs et les charges à payer de la CCSN :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Crédeurs – autres ministères et organismes	11 311 991 \$	9 848 855 \$
Crédeurs – parties externes	9 346 240	11 403 112
Crédeurs – titulaires de permis	6 362 874	5 806 084
TOTAL DES CRÉDEURS ET DES CHARGES À PAYER	27 021 105 \$	27 058 051 \$

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus et des sommes à recevoir des parties externes pour les droits de permis, avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de prestation du service (habituellement trois mois ou un an). Les détails des opérations liées à ce compte sont les suivants :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	2 434 962 \$	1 674 666 \$
Revenus constatés comme droits de permis pendant l'exercice	(2 384 912)	(1 659 033)
Droits de permis reçus pendant l'exercice et s'appliquant à des périodes futures	2 219 701	2 419 329
SOLDE DE CLÔTURE	2 269 751 \$	2 434 962 \$

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la CCSN participent au Régime de retraite de la fonction publique qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la CCSN versent des cotisations pour couvrir le coût du régime. Les charges pour 2011-2012 s'élèvent à 10 396 692 \$ (2010-2011 – 9 905 493 \$), soit environ 1,8 fois les cotisations des employés (1,9 fois en 2010-2011).

La responsabilité de la CCSN à l'égard de ce Régime se limite à ses cotisations. Les surplus ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La CCSN verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	18 446 796 \$	16 798 140 \$
Transferts à d'autres ministères au 15 novembre 2011 (note 12)	(190 588)	—
Charge pour l'exercice	2 281 304	2 530 972
Prestations versées pendant l'exercice	(2 915 057)	(882 316)
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES, FIN DE L'EXERCICE	17 622 455 \$	18 446 796 \$

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité qu'on leur paie immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

7. Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (obligation) est basée sur l'estimation des coûts actuels de 261 250 \$ (2010-2011 – 261 250 \$) du plan de remise en état du site. Une révision de l'estimation a été constatée à partir de l'estimation des coûts actuels qui a été indexée à l'aide du taux d'inflation cible de 2 % de la Banque du Canada pour refléter les coûts futurs estimés du plan de remise en état du site. La CCSN reconnaît la valeur nette actuelle, à l'aide du taux de rendement des obligations de référence sur 10 ans du gouvernement du Canada, fixé à 2,08 % (3,08 % en 2010-2011), du coût futur estimé de 310 676 \$ (2010-2011 – 318 462 \$) pour la remise en état des lieux loués au moment de l'expiration du bail le 31 mars 2020. Au 31 mars 2012, la CCSN possède une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation que l'on peut raisonnablement estimer comme suit :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	(235 133) \$	— \$
Reconnaissance de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	—	(235 133)
Révision de l'estimation, du calendrier et de la désactualisation des dépenses liées à la mise hors service	(24 331)	—
SOLDE DE CLÔTURE	(259 464) \$	(235 133) \$

8. Créances

Le tableau suivant donne le détail des créances de la CCSN :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Créances – droits de permis	2 082 807 \$	2 048 241 \$
Créances – fournisseurs	70 258	171 683
Créances – autres ministères	12 583	135 195
	2 165 648	2 355 119
Provision pour mauvaises créances relativement aux droits de permis	(369 636)	(344 053)
CRÉANCES NETTES	1 796 012 \$	2 011 066 \$

9. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût						Amortissement cumulé						2012	2011
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Alliégations et radiations	Transfert de travaux en cours	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Alliégations et radiations	Solde de clôture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Bâtiments	47 506 \$	45 811 \$	— \$	— \$	— \$	93 317 \$	5 637 \$	2 382 \$	— \$	— \$	8 019 \$	85 298 \$	41 869 \$	
Mobilier et matériel	5 677 090	847 434	(614 260)	(13 800)	—	5 896 464	1 976 903	463 198	(313 345)	(13 800)	2 112 956	3 783 508	3 700 188	
Matériel informatique et logiciels	5 499 230	704 854	(2 026 030)	(146 863)	—	4 031 191	1 344 843	991 352	(679 874)	(98 927)	1 557 394	2 473 797	4 154 387	
Améliorations locatives	11 210 997	95 117	—	(60 000)	890 445	12 136 559	2 029 118	2 311 103	—	(1 607)	4 338 614	7 797 945	9 181 879	
Véhicules	636 867	114 661	—	(36 296)	—	715 232	399 502	90 822	—	(32 272)	458 052	257 180	237 364	
Travaux en cours – logiciels	—	1 038 982	—	—	—	1 038 982	—	—	—	—	—	1 038 982	—	
Travaux en cours – construction	—	897 511	—	—	(890 445)	7 066	—	—	—	—	—	7 066	—	
TOTAL	23 071 690 \$	3 744 370 \$	(2 640 290) \$	(256 959) \$	— \$	23 918 811 \$	5 756 003 \$	3 858 857 \$	(993 219) \$	(146 606) \$	8 475 035 \$	15 443 776 \$	17 315 687 \$	

Les coûts d'immobilisation liés au développement interne de logiciels et aux travaux d'améliorations locatives sont inscrits comme travaux en cours jusqu'à ce que les travaux soient terminés et les produits utilisés. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012, les travaux en cours – travaux de construction au montant de 890 445 \$ (2010-2011 – 6 591 400 \$) ont été complétés et mis en service. La reclassification de la valeur de ces travaux est indiquée dans la colonne de Transfert de travaux en cours dans le tableau des immobilisations corporelles ci-dessus.

(1) Le 15 novembre 2011, la CCSN a transféré à Services partagés Canada du matériel informatique et des logiciels d'une valeur comptable nette de 1 346 156 \$ ainsi que du mobilier et du matériel d'une valeur comptable nette de 300 915 \$ (se reporter à la note 12 pour connaître les détails du transfert).

10. Résumé des charges et produits sectoriels par catégorie de droits de recouvrement des coûts

La présentation de l'information sectorielle est établie en fonction des secteurs d'activité de la CCSN. La présentation sectorielle repose sur les mêmes conventions comptables que celles qui ont été décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables, à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux secteurs d'activités. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

en dollars	Revenus	Permis délivrés (note 16)	Valeur totale pour 2012 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2011 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2012	Coût de fonctionnement 2011
PERMIS, HOMOLOGATIONS ET CONFORMITÉ						
Centrales nucléaires	66 480 137 \$	— \$	66 480 137 \$	66 394 371 \$	66 565 236 \$	66 394 371 \$
Réacteurs non producteurs de puissance	236 305	1 463 953	1 700 258	2 111 437	1 702 438	2 111 436
Établissements de recherches et d'essais nucléaires	10 876 959	—	10 876 959	11 217 057	10 890 901	11 217 057
Accélérateurs de particules	—	1 442 621	1 442 621	934 404	1 444 470	934 404
Usines de traitement de l'uranium	3 805 479	—	3 805 479	3 678 316	3 810 357	3 678 316
Installations de traitement des substances nucléaires	952 909	—	952 909	753 098	954 130	753 098
Usines d'eau lourde	12 825	—	12 825	25 624	12 841	25 624
Installations de stockage des déchets radioactifs	4 910 870	—	4 910 870	2 700 635	4 917 413	2 700 635
Mines et usines de concentration d'uranium	8 253 096	513 924	8 767 020	8 290 060	8 778 258	8 290 061
Déchets de substances nucléaires	607 277	1 044 483	1 651 760	1 802 183	1 653 877	1 802 183
TOTAL DES DROITS DES ACTIVITÉS DU PLAN DE RÉGLEMENTATION	96 135 857	4 464 981	100 600 838	97 907 185	100 729 921	97 907 185
Substances nucléaires	4 635 920	4 614 049	9 249 969	8 685 880	12 062 710	11 520 907
Installations nucléaires de catégorie II	414 375	3 187 771	3 602 146	3 022 719	3 413 037	4 102 738
Services de dosimétrie	78 125	4 125	82 250	53 759	1 293 190	1 018 638
TOTAL DES DROITS CALCULÉS À LAIDE DE FORMULES	5 128 420	7 805 945	12 934 365	11 762 358	16 768 937	16 642 283
Permis de transport et homologations d'emballages	202 200	500	202 700	240 275	708 383	1 193 294
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	124 000	15 000	139 000	89 000	827 680	404 253
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	138 000	—	138 000	82 000	77 528	175 822
Permis d'emballage ou de transport en vertu d'un arrangement spécial, prévu	17 125	9 125	26 250	720 750	24 640	634 964
TOTAL DES DROITS FIXES	481 325	24 625	505 950	1 132 025	1 638 231	2 408 333
TOTAL DES ACTIVITÉS LIÉES AUX PERMIS, AUX HOMOLOGATIONS ET À LA CONFORMITÉ	101 745 602	12 295 551	114 041 153	110 801 568	119 137 089	116 957 801
ACTIVITÉS GÉNÉRALES						
Projets de coopération	15 019	—	15 019	37 118	12 816 083	15 175 513
Relations avec les parties intéressées	—	—	—	—	12 953 212	11 619 049
Cadre de réglementation	—	—	—	—	749 172	1 269 614
Subventions et contributions canadiennes	—	—	—	—	725 570	542 575
Projets spéciaux, autres produits et charges connexes	2 932 750	—	2 932 750	1 626 272	2 389 082	1 383 071
TOTAL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES	2 947 769	—	2 947 769	1 663 390	29 633 119	29 989 822
TOTAL	104 693 371 \$	12 295 551 \$	116 988 922 \$	112 464 958 \$	148 770 208 \$	146 947 623 \$

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CCSN est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCSN conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCSN a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs. Ces services gratuits ont été consignés dans l'état des résultats et situation financière nette comme suit :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	5 660 590 \$	6 192 739 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	7 416 678	7 171 166
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	116 646	93 772
Autres	54 833	58 831
Traitements et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2 059	3 816
TOTAL	13 250 806 \$	13 520 324 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de façon qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes.

b) Autres transactions entre apparentés

<i>en dollars</i>	2012	2011
Créances – Autres ministères et organismes	12 583 \$	496 445 \$
Créditeurs – Autres ministères et organismes	12 427 777	11 376 345
Charges – Autres ministères et organismes	35 585 011	33 268 894
Recettes – Autres ministères et organismes	12 358 356	13 025 345

Les charges et recettes présentées en b) comprennent les services communs fournis gratuitement, présentés en a).

12. Transferts à d'autres ministères

Le 15 novembre 2011, la CCSN a transféré les responsabilités relatives aux infrastructures des technologies de l'information (TI) à Services partagés Canada, conformément au décret du conseil du 4 août 2011, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés aux infrastructures de TI.

Le transfert à Services partagés Canada est constitué des immobilisations corporelles pour un montant de 1 647 071 \$ et des passifs liés aux indemnités de départ des employés d'un montant de 190 588 \$.

Pendant la période de transition, la CCSN a continué d'administrer les activités transférées au nom de Services partagés Canada. Les recettes et les charges ainsi administrées se sont élevées à 1 551 815 \$ et à 1 924 051 \$ respectivement, pour l'exercice. Ces recettes et ces charges ne sont pas consignées dans les présents états financiers. Les charges pour les services reçus par Services partagés Canada sont inscrites dans l'État des résultats et de la situation financière nette sous les services professionnels et spéciaux.

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la CCSN peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CCSN sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements pour l'acquisition de biens ou de services. Les obligations contractuelles importantes de la CCSN pouvant être raisonnablement estimées sont les suivantes :

en dollars	2013	2014	2015	2016	2017 et exercices ultérieurs	Total
Achats de biens et services	8 090 134 \$	1 066 965 \$	317 124 \$	1 179 \$	— \$	9 475 402 \$
Contrats de location – exploitation	65 686	24 486	10 446	201	—	100 819
TOTAL	8 155 820 \$	1 091 451 \$	327 570 \$	1 380 \$	— \$	9 576 220 \$

14. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Au 31 mars 2012, les réclamations et litiges s'élèvent à environ 57 640 000 \$ (2010-2011 – 57 640 000 \$). La direction a déterminé qu'un résultat négatif soit peu probable.

15. Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 000 000 \$ par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire au Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les dommages psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement assure le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par la NIAC et les 75 000 000 \$ d'assurance responsabilité imposés par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B. En date du 31 mars 2012, la couverture d'assurance supplémentaire totale est de 584 500 000 \$ (2010-2011 – 584 500 000 \$).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire (le Compte) du Trésor. Les primes reçues pour la couverture des dommages causés par des actes de terrorisme s'élevaient à 285 728 \$ (2010-2011 – 279 835 \$). Les réclamations envers le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au Compte. Il n'y a pas eu de réclamation ou de paiement depuis la création du Compte.

Tel que l'explique la note 2(n), la CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé dans les Comptes publics du Canada. Au cours de l'exercice, les activités suivantes ont été enregistrées dans le compte :

<i>en dollars</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	2 521 926 \$	2 240 491 \$
Recettes déposées	287 328	281 435
SOLDE DE CLÔTURE	2 809 254 \$	2 521 926 \$

16. Permis délivrés gratuitement par la CCSN

La CCSN délivre des permis gratuitement aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement à des établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et aux ministères fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 12 295 551 \$ (2010-2011 – 11 691 438 \$). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

17. Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes en vue d'améliorer la présentation des rapports financiers par les ministères et organismes. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et suivants. Ces changements ont été appliqués rétroactivement et l'information comparative pour l'exercice de 2010-2011 a été reclassée en conséquence.

La dette nette (représentant l'actif financier moins le passif) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Par conséquent, la CCSN présente maintenant un état de la variation de la dette nette et non plus un état de l'avoir.

Le financement et les transferts gouvernementaux, ainsi que les crédits liés aux services fournis gratuitement par d'autres ministères sont maintenant présentés dans l'état des résultats et situation financière nette, sous la rubrique « Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux ». Antérieurement, la CCSN présentait ces opérations directement dans l'état de l'avoir du Canada.

18. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS ET DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE POUR L'EXERCICE 2012-2013

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Note au lecteur

La *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor exige que les ministères et les organismes démontrent les mesures prises pour maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères et les organismes doivent :

- | évaluer chaque année leur système de CIRF
- | établir des plans d'action pour combler tout écart
- | joindre à leur Déclaration de responsabilité de la direction un sommaire des résultats de leur évaluation et de leur plan d'action.

Un système de CIRF efficace vise à produire des états financiers fiables et à s'assurer de ce qui suit :

- | les opérations sont dûment autorisées
- | les documents financiers sont bien tenus
- | les actifs sont protégés des risques comme le gaspillage, l'abus, la perte, la fraude et la mauvaise gestion
- | les lois, règlements et politiques applicables sont respectés

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer totalement les risques. Il vise plutôt à les atténuer à un niveau raisonnable grâce à des contrôles établis en fonction de ces risques.

Le maintien d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui vise à cerner les principaux risques, à évaluer l'efficacité de ces contrôles et à apporter les correctifs nécessaires. Il vise aussi à effectuer le suivi du rendement à des fins d'amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations de l'efficacité du système de CIRF des ministères peuvent varier d'un organisme à l'autre, compte tenu des risques et des situations propres à chacun.

1. Introduction

Le présent document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* [2011-12] de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ce document a été publié pour la première fois pour l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2011, conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Il présente les mesures prises par la CCSN pour préserver l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Il fournit des renseignements sommaires sur les activités de planification et d'établissement de la portée réalisées par la CCSN, ainsi que des renseignements sur la mise à l'épreuve subséquente du système. Le rapport fait également état de l'évolution, des résultats et des plans d'action connexes, ainsi que des principales données financières permettant de comprendre l'environnement de contrôle propre à la CCSN.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités du programme

La CCSN a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La LSRN confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La CCSN est autorisée à demander des

garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables qu'elles assument les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN vise les objectifs suivants :

- | réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de pièces d'équipement réglementées et de renseignements réglementés afin que :
 - a) le niveau de risque inhérent à ces activités, tant pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement que pour la sécurité nationale, demeure acceptable
 - b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada s'est engagé à respecter
- | d'informer le public – sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire – sur :
 - a) ses activités
 - b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires
 - c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement

De plus, la CCSN administre la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, y compris la désignation des installations nucléaires, la prescription des montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants des installations nucléaires, et l'administration des primes d'assurance supplémentaire pour ces installations nucléaires.

Conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces frais incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis, et l'élaboration des normes liées aux permis.

1.2 Principales données financières

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2011-2012 de la CCSN se trouvent sur le site de la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹. Les renseignements se trouvent également dans les Comptes publics du Canada².

- | Les dépenses totales s'élèvent à 148,8 M\$. Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande partie de ces dépenses (73 % ou 108,4 M\$ pour 834 employés), suivis des services professionnels et spéciaux (11 % ou 15,9 M\$).
- | Les recettes totales de 104,7 M\$ proviennent principalement des droits de permis (97 % ou 101,7 M\$).
- | Les totaux de l'actif et du passif sont respectivement de 44,5 M\$ et 53,3 M\$. L'actif est principalement composé de fonds dus, provenant du Trésor (27,0 M\$), des comptes débiteurs (1,8 M\$) et des immobilisations corporelles (15,4 M\$). Le passif est principalement (84 %) composé des comptes créditeurs et des charges à payer (27,0 M\$) ainsi que des prestations accumulées des employés (17,6 M\$).
- | La fonction financière de la CCSN est centralisée à l'administration centrale d'Ottawa.
- | La CCSN utilise Freebalance comme système de comptabilité financière, et un système de planification d'entreprise et d'informatique décisionnelle fondé sur Cognos pour l'établissement des coûts, la gestion financière et la production de rapports. Ces systèmes interagissent avec le système interface-utilisateur des opérations de délivrance des permis de la CCSN afin d'appuyer la gestion des recettes de la CCSN.

1.3 États financiers vérifiés

Le vérificateur général du Canada (VG) a publié une opinion sans réserve sur les états financiers de la CCSN depuis sa création en 2000. À la demande expresse de la CCSN, le VG vérifie également la conformité de la CCSN au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (Règlement). Il a publié une opinion sans réserve à cet effet depuis l'entrée en vigueur du Règlement en 2003.

1 Voir : (<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/readingroom/reports/annual/index.cfm>).

2 Mise à jour à être publiée en septembre 2012 : Voir <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/73-fra.html>

1.4 Ententes de services relatives aux états financiers

La CCSN s'appuie sur d'autres organismes et leurs contrôles internes pour le traitement de certaines opérations et pour obtenir des renseignements pour calculer certains éléments de passif qui sont consignés dans ses états financiers :

- | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le paiement des salaires et des dépenses, ainsi que l'approvisionnement, pour certains biens et services
- | le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit à la CCSN les renseignements nécessaires pour le calcul de diverses charges à payer et prestations, y compris les indemnités de départ
- | Services partagés Canada a la responsabilité de gérer et d'entretenir l'infrastructure des systèmes de technologies de l'information ainsi que d'en assurer la sécurité.

1.5 Changements importants au cours de l'exercice 2011-2012

Les changements suivants ont eu un impact sur le système de contrôle interne :

- | mise à niveau du système de comptabilité financière Freebalance à la version 6.5e
- | mise en production d'un auxiliaire des recevables intégrant le système de comptabilité financière au système interface-utilisateur des opérations de délivrance des permis de la CCSN
- | création de Services partagés Canada, une organisation centrale qui vise la transformation des services de technologies de l'information et l'optimisation des ressources dans l'ensemble de la fonction publique, y compris la CCSN.

2. Environnement de contrôle à la CCSN pertinent au contrôle interne en matière de rapports financiers

La priorité de la CCSN consiste à s'assurer que les risques sont bien gérés au moyen d'un environnement de contrôle adaptable et axé sur les risques qui permet l'amélioration et l'innovation continues. La CCSN reconnaît aussi qu'il importe que la haute direction donne le ton afin que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et qu'ils soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les membres ou les titulaires des principaux comités et des postes clés de la CCSN énumérés ci-dessous sont chargés d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Président – À titre d'administrateur des comptes, le président de la CCSN assume la responsabilité générale et la direction des mesures adoptées afin de maintenir un système de contrôle interne efficace. À ce titre, le président dirige le Comité de gestion.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de la CCSN relève directement du président et fait preuve de leadership afin de soutenir la coordination, la cohérence et la concentration sur la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le maintien d'un système de CIRF efficace et intégré.

Vice-présidents – Les vice-présidents de la CCSN chargés de la prestation de programmes doivent préserver et surveiller l'efficacité du système de CIRF dans leurs secteurs opérationnels.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) – Le DPV de la CCSN relève directement du président et assume son rôle quant à l'assurance au moyen de vérifications internes périodiques. De telles vérifications sont essentielles pour maintenir l'efficacité du système de CIRF.

Comité de vérification du Ministère (CVM) – Le CVM est un comité consultatif composé de trois membres externes et de deux membres internes. Le CVM s'assure que le président reçoit des instructions et des conseils indépendants et objectifs ainsi que l'assurance de l'adéquation des processus de contrôle et de reddition de comptes de la CCSN. Le Comité a pour rôle d'examiner le profil de risque de la CCSN et son système de contrôle interne, y compris l'évaluation annuelle et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

Comité de gestion (CG) – À titre d'organe décisionnel central de la CCSN, le CG examine, approuve et surveille le profil de risque et le système de contrôle interne de la CCSN, y compris l'évaluation et les mesures correctives liées au système de CIRF.

2.2 Mesures clés en vigueur à la CCSN

L'environnement de contrôle de la CCSN englobe également une série de mesures pour aider son personnel à gérer convenablement les risques par le biais de la sensibilisation, en lui fournissant des connaissances et des outils adéquats, et en renforçant les compétences. Parmi ces mesures clés, on compte les suivantes :

- | un Bureau de la vérification et de l'éthique qui gère les programmes des valeurs et de l'éthique, la divulgation interne, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs*

d'actes répréhensibles (LPFDAR), et les politiques en matière de conflits d'intérêts et d'après-mandat

- | des contrats annuels sur le rendement des cadres supérieurs présentant clairement les responsabilités en gestion financière
- | la mise en œuvre d'un programme de formation sur les notions fondamentales de gestion portant notamment sur la sécurité, la gestion de l'information, les technologies de l'information, la gestion des ressources humaines et les rôles et responsabilités liés à la délégation de pouvoirs financiers
- | la mise en œuvre d'un plan harmonisé pour les initiatives d'amélioration, un plan d'amélioration de l'organisme qui intègre, harmonise et surveille l'ensemble des initiatives d'amélioration interfonctionnelles de la CCSN à l'intérieur d'un plan organisé par ordre de priorité
- | la fonction de DPF qui relève directement du président et assume la responsabilité :
 - de l'investissement important et continu dans la formation fonctionnelle du personnel financier
 - de la création d'un centre d'expertise sur les CIRF
 - de politiques financières façonnées d'après les activités et l'environnement de contrôle de la CCSN
 - des mises à jour régulières de la matrice sur les pouvoirs financiers délégués
 - de l'établissement d'un cadre de surveillance de la conformité aux normes en matière d'assurance de la qualité
 - de la documentation des principaux processus opérationnels afin d'appuyer la gestion et la supervision des CIRF

3. Évaluation du système de contrôle interne en matière de rapports financiers de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

3.1 Objectif et portée de l'évaluation

- | L'autoévaluation est un examen systématique réalisé par la direction pour fournir de l'assurance en ce qui a trait au système de contrôle interne en matière de rapports financiers. Le DPF, appuyé par l'équipe de haute direction, dirige et administre l'évaluation annuelle.
- | L'évaluation vise à s'assurer que les systèmes de CIRF permettent d'éviter efficacement les inexactitudes ou les erreurs importantes dans les états financiers de la CCSN. Dans ce contexte, une erreur est jugée importante si une omission ou une inexactitude peut avoir

des conséquences sur les décisions que prendront les utilisateurs des états financiers.

Afin de déterminer la portée de la tâche, la CCSN a réalisé un exercice d'établissement de la portée et de planification pour déterminer les contrôles de processus opérationnels, les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles informatiques généraux liés aux principaux risques auxquels sont exposés les rapports financiers. Pendant l'exercice, la CCSN a examiné les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs, notamment, mais sans s'y limiter : l'importance relative, les opérations nécessitant du jugement ou des estimations (p. ex., passifs éventuels), la complexité des opérations, la vulnérabilité à la fraude, les recommandations du vérificateur général en ce qui a trait aux états financiers ou aux questions connexes, et les résultats des vérifications internes.

Les processus opérationnels sont définis comme les processus particuliers qui appuient le traitement des opérations financières. Nous avons tenu compte des six processus opérationnels suivants pendant l'évaluation fondée sur les risques : paye, approvisionnement et paiements, recettes, immobilisations, subventions et contributions, et clôture d'exercice et préparation des états financiers.

Les contrôles au niveau de l'entité sont définis comme les contrôles globaux de l'organisme qui donnent le ton à partir du haut. Nous avons déterminé les quatre domaines de contrôle suivants au niveau de l'entité : gouvernance et reddition de comptes, gestion des risques, information et communication, et de contrôle.

Les contrôles informatiques généraux, aussi connus sous le nom de contrôles généraux des technologies de l'information ou CGTI, sont définis comme les contrôles liés aux systèmes de gestion financière et de production de rapports et à l'infrastructure des technologies de l'information (TI) utilisée au sein de l'organisme. La CCSN est chargée d'évaluer l'efficacité des principaux contrôles généraux de TI pour les systèmes qu'elle administre entièrement. Lorsque la CCSN fait l'acquisition de services liés aux systèmes auprès d'autres ministères gouvernementaux, c.-à-d. Système régional de paye [SRP] et Système de paiements normalisé [SPN], l'autoévaluation se limite aux éléments des systèmes régis par la CCSN.

La CCSN a utilisé ces secteurs de contrôle comme fondement pour dresser son plan d'autoévaluation. Elle examinera ce plan et le mettra à jour chaque année afin d'y intégrer les modifications survenues en matière de risques et les résultats observés.

3.2 Éléments et méthode d'évaluation

Que ce soit dans le but d'appuyer sa vérification des états financiers en fin d'exercice ou en vertu de la *Politique sur le contrôle interne*, le CIRF de la CCSN vise à fournir une assurance en ce qui a trait aux éléments suivants :

- | les opérations sont dûment autorisées
- | les documents financiers sont bien tenus
- | les actifs sont protégés
- | les lois, règlements et politiques applicables sont respectés

Cette assurance sera obtenue par le biais de l'évaluation de l'**efficacité de la conception** et de l'**efficacité opérationnelle** du système de CIRF, par la création d'un **plan d'action de la gestion** visant à combler les écarts importants en matière d'efficacité de la conception et d'efficacité opérationnelle, ainsi que par une **surveillance et une amélioration continue** de l'ensemble des éléments clés du système.

L'**efficacité de la conception** signifie que les principaux points de contrôle existent, qu'ils sont connus, documentés et adaptés aux risques (c.-à-d. les contrôles sont établis en fonction des risques qu'ils visent à atténuer). L'évaluation englobe la cartographie des principaux processus opérationnels et systèmes de TI, la détermination des principaux risques et des contrôles internes mis en œuvre pour atténuer ces risques, ainsi qu'une présentation du processus ou des systèmes qui confirme leur existence.

L'**efficacité opérationnelle** signifie que l'application des principaux contrôles est mise à l'épreuve pendant une période définie, normalement au cours de l'exercice financier, et que ces contrôles fonctionnent comme prévu. Les activités d'évaluation englobent la réalisation d'un test sur un échantillon d'opérations en vue de déterminer si les procédures documentées et les mesures de contrôle internes sont respectées et appliquées de façon uniforme.

Plan d'action de la gestion – Un rapport interne sera publié. Il portera sur les défaillances relevées pendant la mise à l'épreuve de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle. Le propriétaire du processus dressera un plan d'action de la gestion qui sera intégré au rapport, afin de corriger rapidement toute défaillance relevée.

Surveillance et amélioration continues – Une fois les correctifs apportés, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sont de nouveau évaluées afin de s'assurer que les mesures prises ont permis de

combler les écarts. Par la suite, on réalisera des activités de suivi annuelles afin de s'assurer que la conception des contrôles permet toujours de traiter les risques et de favoriser l'efficacité opérationnelle.

4. Résultats de l'évaluation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2012

4.1. Réalisations de l'exercice 2011-2012

La CCSN a réalisé ses engagements de l'année 2010-2011 comme suit :

- | mise en œuvre d'un processus officiel d'autorisation des modifications apportées aux activités de réglementation qui ont un effet sur les recettes
- | publication des procédures de détermination et d'ajustement des recettes, incluant les commentaires, les justifications et les hypothèses
- | publication d'indicateurs de rendement de la gestion du temps supplémentaire au niveau de l'entité
- | évaluation des risques de fraude et mise en œuvre de contrôles atténuants
- | élaboration d'un plan d'investissement quinquennal qui contient l'information de planification et de gestion stratégique des biens et services, et qui identifie les risques et les stratégies d'atténuations liées à ces derniers.

4.2. Progrès réalisés pendant l'exercice 2011-2012

Dans l'évaluation de ses contrôles clés, la CCSN s'est employée à poursuivre son évaluation de l'efficacité de la conception, ce qui représente une étape préalable à l'évaluation de l'efficacité opérationnelle. L'évaluation de l'efficacité de la conception se poursuivra en 2012-2013 et sera suivie par les activités décrites à la section 3.2 au cours des exercices subséquents.

5. Plan d'action de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour 2012-2013 et pour les exercices financiers subséquents

La CCSN en est à sa troisième année du plan d'évaluation et d'amélioration de son système de CIRF. Les activités se divisent en trois volets, soit l'évaluation de l'efficacité des mesures correctives déjà mises en place, la mise en place mesures correctives identifiées précédemment, et l'achèvement des évaluations selon l'échéancier présenté à la section 5.2.

5.1. Mise en place de plans d'action de la gestion identifiés précédemment

Les plans d'action de la gestion qui suivent seront mis en place en 2012-2013.

Contrôles généraux des technologies de l'information

Les mesures suivantes seront mises en œuvre à la lumière des constatations et des recommandations émanant de l'examen de 2010-2011 :

- | terminer la normalisation et la documentation des processus d'autorisation d'accès et de retrait des administrateurs et des utilisateurs

- | terminer la mise en œuvre d'un processus de suivi des modifications apportées au programme et de documentation

- | terminer la mise en œuvre et la documentation des procédures d'exploitation et de documentation des modifications apportées à l'infrastructure

Les plans d'action de gestion élaborés à la suite des évaluations réalisées en 2011-2012 ont tous été entièrement mis en œuvre.

5.2. Plan des évaluations, de la surveillance et de l'amélioration continue

La CCSN prévoit terminer son plan d'autoévaluation et engager les items déjà terminés dans la surveillance et l'amélioration continue de son système de contrôle interne selon le plan ci-dessous.

	2012-13	2013-14
PROCESSUS OPÉRATIONNELS		
PAYE		
Évaluation et correction	S	
APPROVISIONNEMENT ET PAIEMENTS		
Évaluation et correction	T	
RECETTES		
Évaluation et correction		T
IMMOBILISATIONS		
Évaluation et correction		T
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Évaluation et correction		T
CLÔTURE D'EXERCICE ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS		
Évaluation et correction		T
CONTRÔLES AU NIVEAU DE L'ENTITÉ		
GOVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES		
Évaluation et correction	T	
GESTION DES RISQUES		
Évaluation et correction	T	
INFORMATION ET COMMUNICATION		
Évaluation et correction	T	
CONTRÔLE		
Évaluation et correction	T	
MÉCANISMES DE CONTRÔLE GÉNÉRAUX DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
Comblent les écarts de la conception	T	
Comblent les écarts opérationnels	T	
Évaluation et correction		S
T = Terminé dans la période; S = Surveillance et amélioration continue		